



Accord d'intéressement à France Télévisions

Pourquoi la CGT ne l'a pas signé

La direction peut bien vanter les mérites de l'accord d'intéressement dans sa communication, la montagne risque fort d'accoucher d'une souris.

Absurdité sociale

France Télévisions a une mission de service public dont les comptes doivent, en principe, être à l'équilibre en fin d'exercice (à quel prix !). L'intéressement dans notre entreprise n'a pas lieu d'être car il sera de fait pris sur le budget de l'entreprise. Un accord à ce sujet est donc en soi une hérésie.

Mais allons plus loin. Quels sont les objectifs de cet accord ? Il y en a trois : respect de la masse salariale telle qu'inscrite au budget et dans le Contrat d'Objectif et de Moyens, respect de l'objectif d'audience et respect de l'objectif de réduction de gaz à effet de serre.

En ce qui concerne le respect de la masse salariale, le détail se trouve dans l'accord : si la masse salariale est supérieure à 100% de la masse salariale budgétée, il n'y a pas d'intéressement. Qu'importe le nota bene où il est rappelé que la maîtrise des effectifs n'est pas la seule modalité de maîtrise de la masse salariale, la baisse des effectifs fait partie de l'objectif.

Le respect de l'objectif de l'audience ? L'accord ne dit rien sur la qualité du travail ou la qualité des conditions de travail, et ne s'intéresse qu'à la performance pure. Pourtant il y aurait à dire.

Le cahier des charges de France Télévisions parle bien de l'audience (article 20), à ceci près qu'il ne fait pas état de performance, mais de souci de la satisfaction du public.

Passons sur le troisième objectif, qui semble vertueux.

Tout ça pour ça !

Pire, si les trois critères sont atteints mais que la direction n'est pas en capacité d'afficher un résultat d'exploitation positif après amputation de l'intéressement, celui-ci est réduit à zéro. Ce qui sera le cas cette année selon la dernière prévision budgétaire.

En plus d'être une hérésie, cet accord risque donc de ne servir à rien puisqu'il n'est valable que pour un an et qu'il n'y aura pas d'intéressement cette année. Plutôt qu'un hypothétique intéressement, la direction ferait mieux de se préoccuper de permettre à chacun de réaliser un travail bien fait dont il est fier. Le sens au travail est antinomique avec la baisse des effectifs ou la culture de la performance.

La CGT considère que l'intéressement n'a pas lieu d'être dans notre entreprise et n'est qu'une façon d'acheter à très faible coût le silence des salariés, face aux dégradations continues de leurs conditions de travail que leur impose la direction.

Elle continuera de se battre pour une meilleure utilisation du budget, pour la défense des intérêts des salariés et des augmentations générales de salaires.

Paris, le 12 septembre 2023